

### Scop & Scic : une réponse aux transitions économiques et sociales de notre pays

Les sociétés coopératives et participatives apportent des réponses aux grandes transitions économiques, sociales et sociétales dont la France doit se saisir pour renouer avec un développement équilibré :

- . **La création et le développement d'entreprises** par l'implication des acteurs et forces vives : les salarié.e.s (Scop) et l'ensemble des parties prenantes (Scic). 300 Scop et Scic sont créées chaque année ; résultat de l'ambition du mouvement Scop de développer ce modèle d'entreprise plus que jamais d'actualité.
- . **La transmission de PME** aux salarié.e.s pour éviter les trop nombreuses fermetures d'entreprises tout à fait rentables. Le mouvement Scop dispose d'un réseau de 13 Unions régionales permettant d'accompagner les cédants et les repreneurs salariés dans cette démarche.
- . **L'évolution des parcours professionnels et des modes de travail**. Les Scop permettent aux individus de progresser dans l'entreprise par des parcours de formation à tous les niveaux en tant que salarié.e.s associé.e.s, pouvant aller jusqu'à la direction de l'entreprise. Les Coopératives d'activités et d'emploi accompagnent quant à elles les co-entrepreneurs salariés qui créent et développent leur activité dans un cadre mutualisé. Cela permet de sécuriser les parcours de plus en plus diversifiés par l'évolution des modes de travail.
- . **L'innovation sociale** au service du développement économique. Les Scop et les Scic apportent par exemple des solutions nouvelles à l'économie numérique, avec des plateformes coopératives respectueuses de l'intérêt des utilisateurs et des travailleurs ou à la **transition énergétique**, par le développement d'offres d'électricité renouvelable avec l'implication des citoyens producteurs/consommateurs ...

. 2 855 sociétés coopératives  
et participatives  
*+23 % en 4 ans*

. 51 500 emplois  
*+14 % en 4 ans*

➔ 70 000 emplois en 2020

Créatives et investies dans leur territoire,  
au cœur de l'économie réelle,  
les Scop et les Scic s'inscrivent dans le long  
terme en associant accomplissement  
individuel et performance collective

Pour **91 %**  
des français.e.s  
interrogé.e.s  
Les Scop permettent de  
**donner du sens à son  
travail**

*\*sondage IFOP septembre 2016*

#### Notre projet

- > Affirmer la place de l'humain au cœur des actions et des décisions
- > Faire coopérer travail et capital

# Propositions

## Développer l'actionnariat salarié et les transmissions reprises d'entreprises

### #1 Doper les plans d'épargne investis dans l'entreprise

Faire évoluer les outils de **l'épargne salariale** dans le but de développer la participation des salariés au capital et à la gouvernance des entreprises. Cette participation à la stratégie et au risque de l'entreprise est un levier permettant ensuite de faciliter une transmission assurant la pérennité de l'entreprise.

Il s'agit de **rendre attractif un Plan d'Epargne investi dans l'Entreprise** par :

- un triplement possible de l'actuel plafond de l'abondement en cas d'investissement en actions de son entreprise
- une dégressivité du forfait social en fonction de la participation des salarié.e.s à la gouvernance de l'entreprise

Autre proposition : la mise en place d'une **provision** (de type provision réglementée) pour transmission de sociétés aux salarié.e.s.

Elle devrait permettre à une société de s'assurer, en franchise d'impôt, d'une capacité financière pour faciliter sa transmission aux salarié.e.s (quel que soit le mode de reprise)

Cette mesure aurait pour avantages :

- d'inciter à une plus grande anticipation de la transmission par le futur cédant
- de réunir par anticipation une partie de la capacité financière

### #3 Préserver les emplois pour les reprises d'entreprises en difficultés

Comme l'a montré le cas ECOPLA, il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur la préservation des emplois en faisant évoluer la réglementation en matière de procédures collectives :

- prévention renforcée en cas d'alertes
- critère de sauvegarde de l'emploi en cas de liquidation comme dans le plan de cession
- continuité des mandats des IRP jusque clôture du bilan de liquidation

# 63%

des chefs d'entreprises interrogés conseilleraient le statut Scop pour la création ou la transmission/reprise d'une entreprise

*\*sondage IFOP septembre 2016*

### #2 Encourager les souscriptions au capital des PME et ETI

Revenir à une incitation fiscale propice à la croissance et à la pérennité des PME et ETI , pour les membres de la famille et les salarié.e.s :

- Réduction d'IR, sans condition d'ancienneté de l'entreprise, pour toute souscription de parts effectuée par des salarié.e.s, au moment de la reprise/transmission, et pour toute souscription complémentaire ultérieure.
- Pour toute souscription en numéraire et en titres participatifs
- Revenir à une réduction de 33 % à 50 % (contre 18% aujourd'hui pour l'IR)



### Nos engagements

- > Etre acteur sur le terrain, avec nos Unions régionales, de la dynamique entrepreneuriale
- > Accompagner la montée au sociétariat des salariés et la dynamisation de la vie coopérative
- > Déployer les Scop d'amorçage et les Groupements de Scop dans toutes les régions

# #Présidentielle 2017

## Innover sur les nouvelles formes d'économie

### #4 Créer des start-up coopératives

Pour faire de la croissance connectée une économie qui profite à tous, il convient d'encourager un modèle alternatif qui permet de garder la valeur et les emplois sur les territoires : les plateformes coopératives.

Le modèle économique des fonds d'investissement rend la revente de la start-up à moyen terme pratiquement incontournable. Mais tous les entrepreneurs du numérique ne souhaitent pas avoir à revendre leur entreprise à court terme ni en perdre le contrôle. Le développement d'une économie réellement collaborative et socialement innovante pose l'enjeu de l'accompagnement et du financement de ces initiatives.

Il convient donc de mobiliser les outils de financement type BPI France et de sensibiliser l'éco-système de la FrenchTech aux modèles de l'ESS.

### #5 Proposer une alternative sécurisée à l'auto-entrepreneuriat

Le développement du numérique pose également la question de la sécurisation des parcours professionnels avec l'essor des travailleurs indépendants. Si à court terme, le travail indépendant permet de donner de la souplesse, il développe la précarité des personnes à moyen et long terme.

Le déploiement du statut d'entrepreneur salarié associé, créé par la loi du 31 juillet 2014 pour les Coopératives d'activité et d'emploi permettrait de rompre l'isolement et la dépendance du travail isolé, en mutualisant des projets et des moyens au sein de coopératives.

### Nos engagements

> Mettre en place le fonds evergreen CoopVenture qui vise à accompagner et financer les start-up numériques, BtoB ou BtoC préférant la création d'emplois et la pérennité long terme, à une revente rapide.

### #7 Vers une R&D en innovation sociale

L'innovation sociale a été pour la première fois reconnue par l'Etat dans la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, qui en définit le cadre. Comme l'innovation technologique, l'innovation sociale peut avoir des intensités différentes : de l'innovation incrémentale (amélioration de l'existant) à l'innovation radicale ou de rupture (transformation en profondeur). Pour accroître la capacité d'innovation sociale des entreprises et associations françaises, il revient de créer les conditions d'une recherche et développement en innovation sociale (R&D IS) bénéficiant d'un crédit impôt recherche (CIR)

### #6 Encourager les projets entrepreneuriaux impliquant les parties prenantes

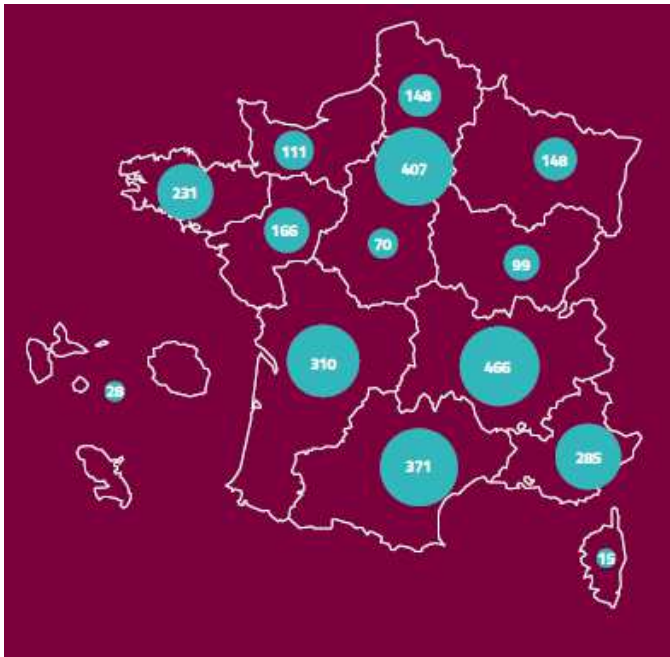
L'implication des citoyens, des clients, des collectivités, des bénévoles ... à la gouvernance effective des entreprises répond aux attentes des nouvelles générations. Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (Scic) font vivre leur projet par l'animation de ce multisociétariat créateur de sens. Afin d'encourager le développement de projets d'intérêt général et non lucratifs, il conviendrait de permettre aux Scic de bénéficier du Mécénat (au même titre que les associations).



# #Présidentielle 2017

## 5 bonnes raisons d'encourager les Scop et les Scic

# Des entreprises indépendantes, au service de leur territoire et non délocalisables



Répartition géographique des Scop & Scic

# Des entreprises performantes et pérennes

> Taux de pérennité à 5 ans :  
**65 %** §  
contre **50 %**  
au plan national

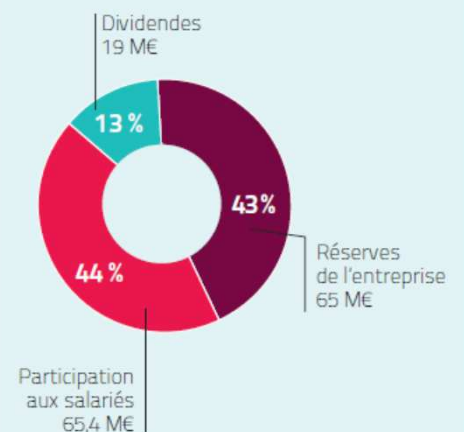
# Oser le bonheur au travail

Chez ACOME, fleuron technologique de l'industrie française, spécialiste et leader sur le marché des réseaux, et 1<sup>er</sup> groupe industriel coopératif avec 1500 salariés

**91%** des salariés considèrent que travailler dans une Scop est un plus et **77 %** sont prêts à investir dans l'entreprise.

# Des résultats équitablement répartis

> Répartition des résultats nets des Scop au 31 décembre 2014



# Des entreprises où chacun.e compte



Principe démocratique  
1 personne = 1 voix